

Recensement agricole 2020 - Résultats définitifs

7 254 exploitations agricoles en Guadeloupe

La Guadeloupe compte 7 254 exploitations agricoles, soit 7 % de moins que lors du précédent recensement de 2010. La tendance à la baisse du nombre d'exploitations se poursuit mais s'est nettement infléchi. Les exploitations ont une surface moyenne en progression et valorisent une surface agricole totale qui s'est stabilisée. Les structures d'exploitation évoluent avec une baisse importante du nombre d'exploitations spécialisées en canne à sucre et une augmentation des exploitations spécialisées en élevage bovin. Le travail est toujours principalement assuré par les chefs d'exploitation, mais la main d'oeuvre familiale a été divisée par deux depuis 2010.

Un nombre d'exploitations en diminution mais une surface agricole stabilisée

Entre 2010 et 2020, le recul du nombre des exploitations agricoles recensées se poursuit mais à un rythme plus faible par rapport aux deux décennies précédentes. La diminution est de - 7 % entre 2010 et 2020, alors qu'elle était de - 36 % entre 2000 et 2010 et de - 25 % entre 1990 et 2000. C'est un ralentissement

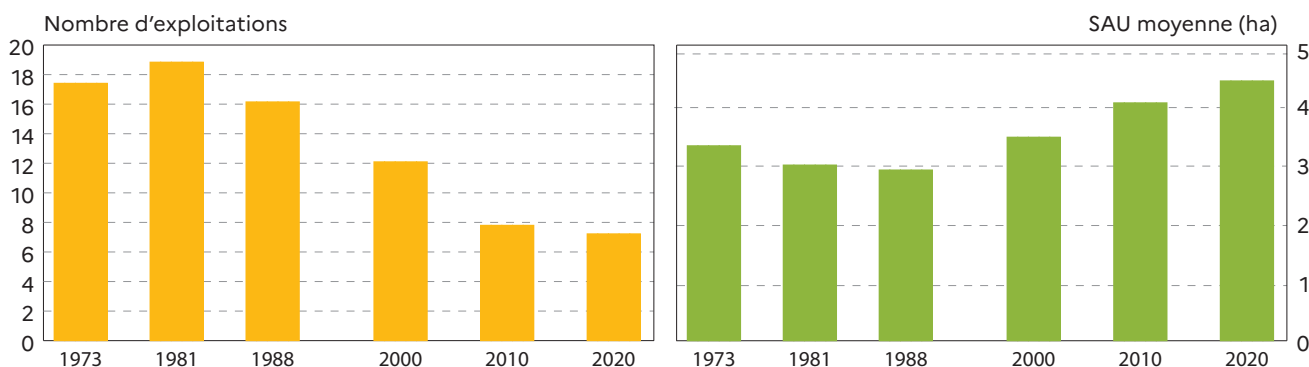
marqué dans le rythme de baisse du nombre d'exploitations. Les exploitations spécialisées en grandes cultures, principalement en canne à sucre, restent majoritaires mais accusent une très forte baisse (- 30 %). La surface agricole utilisée (SAU) totale présente une légère augmentation pour s'établir à 31 836

hectares (+ 1 %), mais les surfaces des terres arables baissent de 2 % et celles des cultures permanentes de 3 %. Moins nombreuses, les exploitations agricoles s'agrandissent. Une exploitation agricole dispose en moyenne de 4,4 hectares, soit 0,4 hectare de plus qu'en 2010 et 1 hectare de plus qu'en 2000.

Graphique 1

La superficie moyenne des exploitations continue sa progression

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Guadeloupe.
 Source : Agreste - Recensements agricoles



Tableau

Le recensement agricole en quelques chiffres

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Exploitations	7 804	7 254	- 7 %
<i>dont à spécialisation végétale</i>	3 982	3 207	- 19 %
<i>dont à spécialisation animale</i>	1 893	2 589	+ 37 %
<i>dont mixtes (polyculture, polyélevage)</i>	1 910	1 420	- 26 %
Part des exploitations sous statut individuel	7 547	6 942	- 8 %
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	0,05	1,8	+ 1,7 points
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	0,08	0,0	- 0,08 point
Part des exploitations vendant en circuit court ³ (%)	56,4	59,8	+ 3,4 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	7 889	7 331	- 7 %
<i>dont ayant 60 ans ou plus (%)</i>	23	34	+ 11,6 points
<i>dont femmes (%)</i>	22	20	- 2,6 points
Travail agricole (ETP) ⁴	7 603	6 440	- 15 %
SAU totale (ha)	31 401	31 836	+ 1 %
<i>dont terres arables</i>	17 679	17 258	- 2 %
<i>canne</i>	14 173	12 417	-12 %
<i>dont prairies (artificielles, temporaires, permanentes)</i>	10 250	11 222	+ 9 %
<i>dont cultures permanentes</i>	3 404	3 301	- 3 %
<i>banane</i>	2 453	2 056	- 16 %
SAU moyenne (ha) ⁵	4	4,4	+ 9 %
Cheptel (UGB)	44 348	37 836	- 15 %
<i>dont bovins (UGB)</i>	32 056	27 496	- 14 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

5. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Guadeloupe, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles

Des exploitations de petite dimension économique

En Guadeloupe, les exploitations sont principalement de taille modeste toutes filières confondues. Depuis 2010, la diminution du nombre d'exploitations concerne toutes les dimensions économiques. Les "micro" (très petites unités ayant moins de 25 000 € de PBS – cf. Méthodologie) sont dominantes. Elles représentent 84 % des exploitations malgré une baisse de 499 unités. Dotées d'une SAU moyenne de 2,8 hectares, elles valorisent 54 % des surfaces agricoles du territoire. Elles emploient 54 % de la main-d'oeuvre agricole, ce qui correspond à 0,20 ETP par hectare. Elles sont sur-représentées dans les exploitations spécialisées en bovins viande, canne et polyculture-polyélevage. Les "petites" (entre 25 000 et 100 000 € de PBS) représentent 13 % des exploitations

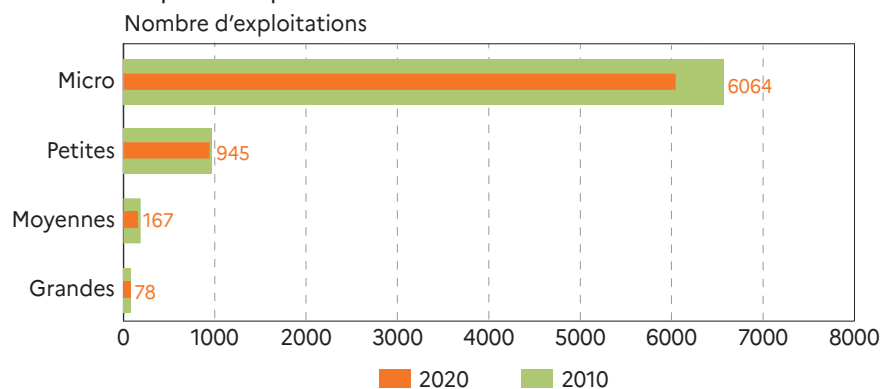
et diminuent seulement de 2 %. Les "grandes" (plus de 250 000 € de PBS) représentent 1 % des exploitations et cultivent 14 % de la SAU. Elles sont

principalement spécialisées dans des cultures végétales (banane et maraîchage).

Graphique 2

Les "micro" exploitations restent dominantes

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Champ : Guadeloupe.

Source : Agreste - Recensements agricoles

Une forte baisse des exploitations spécialisées en canne à sucre

La baisse relativement limitée du nombre d'exploitations en 2020 masque des disparités et des évolutions importantes d'orientations économiques. Ainsi, le nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures baisse de 913 unités en 10 ans pour représenter 30 % des exploitations. Cette baisse est occasionnée principalement par la disparition d'un nombre important de planteurs de canne qui cultivaient de petites surfaces (2 ha en moyenne). A l'inverse, le nombre d'exploitations spécialisées dans l'élevage bovin augmente de 695 unités et représente 30 % de l'ensemble des exploitations. Cette hausse n'est pas le résultat du développement de l'élevage bovin en Guadeloupe, dont le cheptel est

en baisse régulière. Elle provient principalement de la spécialisation en élevage d'exploitations qui associaient culture et élevage en

2010. Les exploitations orientées en maraîchage progressent de 56 % et rassemblent 473 unités.

Graphique 3

Trois exploitations sur dix spécialisées en grandes cultures

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Guadeloupe.

Source : Agreste - Recensements agricoles

Zoom sur les territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Auparavant rattachées à la Guadeloupe, Saint-Martin est devenue en 2007 une collectivité d'outre-mer et Saint-Barthélemy en 2012 un pays et territoire d'outre-mer. Ces deux territoires font partie du ressort administratif de la DAAF de Guadeloupe. Ils ont été enquêtés dans le cadre du recensement agricole mais leurs résultats ne sont pas intégrés dans les chiffres de la Guadeloupe. A Saint-Martin, les surfaces consacrées à l'élevage demeurent importantes et marquent les paysages mais sont en repli de 39 % par rapport à 2010. A l'inverse, les productions végétales se développent avec une multiplication par 5 des surfaces observées. Le nombre d'exploitations agricoles est modeste à Saint-Barthélemy avec des superficies contraintes. Elles contribuent toutefois à l'alimentation du marché local et des tables gastronomiques.

Tableau

Chiffres clés à Saint-Martin et Saint-Barthélemy

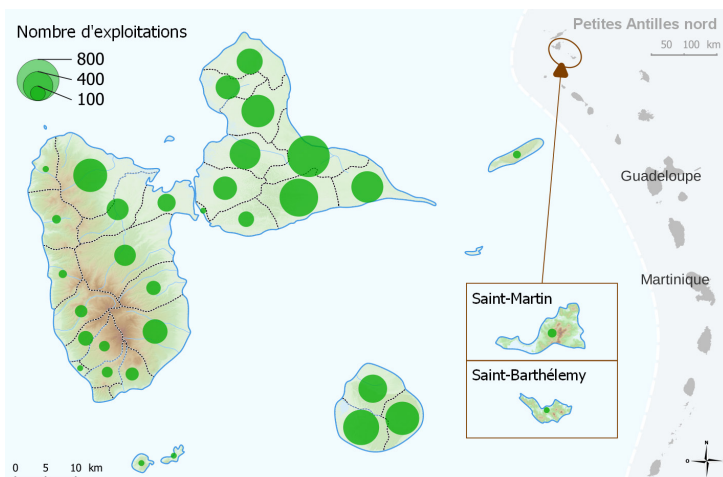
	Saint-Martin 2020	Saint-Barthélemy 2020
Exploitations	36	6
SAU totale (ha)	227	1,3
<i>dont terres arables</i>	8	0,1
<i>dont prairies</i>	209	1
<i>dont cultures permanentes</i>	10	0,2
Cheptel (UGB)	560	7
Main d'oeuvre totale (ETP)	32	11

Champ : Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Source : Agreste - Recensements agricoles

L'archipel de la Guadeloupe et les Iles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Nombre d'exploitations en 2020



Les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont situées au nord des Petites Antilles, à 230 km de la Guadeloupe. La Guadeloupe est un archipel constitué de deux grandes îles, Grande-Terre et Basse-Terre, rassemblant respectivement 53 % et 26 % des exploitations agricoles. La Basse-Terre présente un relief façonné par les activités volcaniques où culmine la Soufrière à 1 467 mètres. En son centre, une forêt de 30 000 hectares avec une biodiversité remarquable protégée en partie par un parc national créé en 1989. La Grande-Terre est une formation calcaire qui offre un paysage plus ouvert où dominent les champs de canne et les surfaces pâturées. L'agriculture est présente dans toutes les îles du Sud, et notamment à Marie-Galante qui comptabilise 20 % des exploitations agricoles.

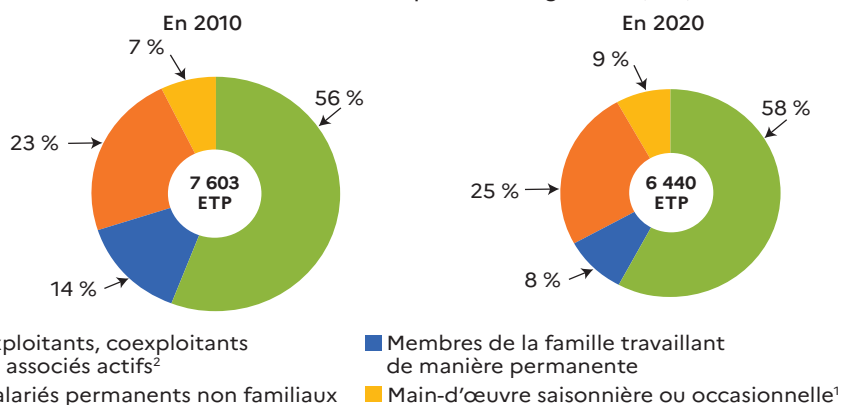
Une forte baisse de la main-d'oeuvre familiale

En 2020, l'agriculture assure un emploi direct à 18 520 personnes en Guadeloupe représentant 6 440 équivalent-temps-plein (ETP – cf. Méthodologie). Les chefs d'exploitation et les coexploitants sont le pilier de cette main d'oeuvre avec 58 % des actifs permanents. Les autres actifs familiaux ont baissé de moitié depuis 2010 et représentent 8 % de la main d'oeuvre. Les salariés non familiaux constituent 25 % de l'emploi total. Le recours à une main d'oeuvre saisonnière représente 9 % de la main d'oeuvre totale. Les entreprises de travaux agricoles et les CUMA ne sont pas prises en compte.

Graphique 4

Le travail familial toujours majoritaire

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

Champ : Guadeloupe.

Source : Agreste - Recensements agricoles

2. Coexploitants familiaux inclus.

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- voir une activité agricole et commercialiser sa production ;
- atteindre une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, ou un seuil spécifique (0,3 ha de cultures spécialisées, ou 0,1 ha de maraîchage, ou 2 bovins adultes, ou 6 caprins, ...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les résultats définitifs, du recensement agricole 2020.